

FICHE TECHNIQUE N°2

DÉCAPAGE CHIMIQUE

A base de solvants



Introduction

- Le décapage chimique est une opération adaptée pour les supports en plâtre, en bois et métalliques.

Avantages et inconvénients

Avantages

- Retrait de plusieurs couches de peinture à la fois
- Résidus de peinture et débris faciles à maîtriser
- Peut être appliqué sur de grandes surfaces mais prend plus de temps

Inconvénients

- Délai d'attente entre l'application et le retrait des couches
- Temps de séchage long après décapage
- Production importante de déchets chimiques
- Risques d'incendie

Risques particuliers

- Irritations et brûlures de la peau, des yeux et de la gorge
- Lésions des organes respiratoires
- Troubles digestifs
- Trouble du système nerveux, maux de tête, vertiges
- Décapants à solvant sont généralement inflammables (vérifier la FDS)

Mesures de prévention

- Mettre en place une plate-forme adéquate pour les travaux en hauteur
- Bien fixer la protection au sol pour éviter les glissements
- Assurer une bonne ventilation des lieux pendant l'application (voir EPC)
- Porter des EPI adaptés à la technique utilisée (voir EPI)
- Protéger avec efficacité la peau et les yeux
- Lire les indications mentionnées sur les FDS des produits de décapage
- Evacuer régulièrement les déchets
- Aspirer à la source les couches poussiéreuses
- Nettoyer régulièrement la zone de travaux

Habitation AVEC habitants

- Bien isoler les zones non traitées
- Interdire l'accès
- Assurer une bonne aération et bonne ventilation
- Se changer avant de quitter la zone contaminée

Habitation SANS habitants

- Bien isoler les zones non traitées
- Bloquer le chantier pour que le peintre travaille sans autre corps de métier
- Assurer une bonne aération et bonne ventilation

EPI et EPC



Equipements de protection individuelle (EPI)

- Masque complet avec filtre à charbon interchangeable (type A1 norme 141 143, voir FDS du produit)
- Gants en enduction PVA ou gants en néoprène (EN 314)
- Combinaison jetable avec capuche type 6 (norme EN ISO 13034)
- Chaussures de sécurité type S3 (norme ISO 20 345-1)



Remarques

- Surveiller régulièrement l'état des gants, en particulier les éventuelles coupures ou dégradation de leur surface

Equipements de protection collective (EPC)

- Plates-formes adaptées pour les travaux en hauteur
- Protection des sols avec un matériau de 200 microns minimum
- Aspirateur à filtre absolu classe H13
- Prévoir une ventilation générale
- Plus les substances présentes dans l'environnement de travail sont nocives, plus la ventilation doit être intensive
- La ventilation générale peut être assurée par l'entremise d'un flux d'air naturel, par des ventilateurs adaptés aux atmosphères explosives, ou en ouvrant la fenêtre

Hygiènes et santé

Après le travail et avant chaque repas

- Interdiction de boire, manger, fumer sur les lieux de travail
- Lavage des mains et du visage avant les repas
- Douche après le travail
- Changement des vêtements avant les repas et après le travail
- Ne pas apporter de vêtements de travail souillés à domicile
- Nettoyage des vêtements de travail non jetables souillés est assuré par l'entreprise (OLT3 art. 28)
- Trousse de premiers secours équipée et non périmée
- Prévoir des rinces-œil

Avant chaque pause (toilettes, boissons, etc.)

- Nettoyer soigneusement avec du savon toutes les parties du corps non protégées (en particulier la figure)
- Se brosser soigneusement les mains

Procédé d'exécution

Points essentiels

- Produit sous forme de gel ou de pâte s'appliquant à la brosse
- Recouvrir avec un film en polyéthylène pour éviter qu'il sèche trop vite et laisser agir selon les consignes du produit



- Racler la pâte qui s'est formée à l'aide d'un racloir ou d'une spatule
- Rincer le support à l'eau, récupérer les eaux de rinçage



Fin de travaux

- Réaliser un nettoyage complet et minutieux des zones de travail et des accès avec un aspirateur classe H13
- Fournir au maître d'ouvrage un plan indiquant les parois ou éléments contenant toujours du plomb

Déchets générés par la technique

Types de déchets spéciaux :

OMoD 08 01 17 : Déchets provenant du décapage de peinture ou de vernis et contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- Bidon, récipient de décapant
- Résidus de décapant
- Solvant organique
- Eaux de rinçage
- Résidus et écailles de peintures
- Plâtre, poussières
-

Types de déchets ordinaires:

- EPI
- Matériaux de protection

Lieux de dépôt (selon GESDEC)

CTDS SA
Route de Verbois 40
1288 Aire-la-Ville
Tél. 022 727 42 22

Serbeco SA
Rue du Pré-Salomon 25
1242 Satigny
Tél. 022 341 15 20

SRS Swiss Recycling Services SA
Chemin Grenet 22
1214 Vernier
Tél. 022 797 17 80

Pour plus de renseignements

SABRA

Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants

Tél. 022 388 80 50

E-mail : chantiers.sabra@etat.ge.ch

GGE

Groupement genevois d'entreprises du bâtiment et du génie civil

Tél. 022 817 13 13

Email : info@gge.ch

GPG

Chambre syndicale des entrepreneurs de gypserie, peinture et décoration de Genève

Tél.: 058 715 32 11

Email : gpg@fer-ge.ch